

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le lundi 28 septembre 2015 à 16h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé, maire.

2015-09-289 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-290 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter tel que rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Résolution d'appui à la demande de Québec à cheval pour le Weekend du randonneur;
4. Résolution d'embauche de Mme Élyse Gauthier, à titre de gardienne du terrain de stationnement du CN pendant le Festival Western;
5. Résolution abrogeant la résolution numéro 2015-08-236 concernant l'embauche des personnes pour l'équipe d'inspection, de vérification et de contrôle des permis d'usage temporaire durant le Festival Western édition 2015;
6. Résolution autorisant l'embauche de six (6) personnes pour l'équipe d'inspection, de vérification et de contrôle des permis d'usage temporaire durant le Festival Western édition 2015 (Mariolaine Pronovost, Joannie Garceau, Louis Pronovost, Laurence Trudel, Vincent Tremblay et Stéphanie Caron);
7. Période de questions;

8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-291 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE QUÉBEC À CHEVAL POUR LE WEEKEND DU RANDONNEUR**

ATTENDU QUE Québec à cheval travaille présentement à l'organisation du Weekend du Randonneur qui aura lieu à Saint-Tite, les 9, 10 et 11 octobre prochains;

ATTENDU QUE lors de cette activité, les routes 153 et 159 devront être traversées par les randonneurs;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation sera déposée par Québec à cheval auprès du ministère des Transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE la Ville de Saint-Tite accepte que les routes 153 et 159 soient traversées par les randonneurs à l'occasion du Weekend du randonneur qui se tiendra les 9, 10 et 11 octobre prochains;

QUE la Ville de Saint-Tite appuie la demande d'autorisation déposée par Québec à cheval auprès du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-292 **RÉSOLUTION D'EMBAUCHE DE MME ÉLYSE GAUTHIER, À TITRE DE GARDIENNE DU TERRAIN DE STATIONNEMENT DU CN PENDANT LE FESTIVAL WESTERN**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a aménagé un terrain sur la rue Ste-Cécile, avec l'autorisation du CN et désire offrir un service de stationnement durant la 48^e édition du Festival Western de Saint-Tite;

ATTENDU QUE tous les revenus générés par la location des espaces de stationnement sont au profit de la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QU'à des fins de sécurité et de gestion, la Ville doit assurer une présence constante sur ce terrain;

ATTENDU QUE Madame Élyse Gauthier de Trois-Rives a proposé ses services;

ATTENDU QUE Madame Élyse Gauthier s'est occupé également du stationnement que la Coop Univert met gracieusement à la disposition de la Ville afin de l'exploiter durant les heures de fermeture du commerce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche Mme Élyse Gauthier, au taux horaire de 12\$/heure, pour la gestion du terrain de stationnement du CN et l'exploitation du stationnement de la Coop Univert situé sur la rue Marchildon, et ce, pour la durée du Festival Western 2015.

Adoptée à l'unanimité

2015-09-293 **RÉSOLUTION ABROGEANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2015-08-236 CONCERNANT L'EMBAUCHE DES PERSONNES POUR L'ÉQUIPE D'INSPECTION, DE VÉRIFICATION ET DE CONTRÔLE DES PERMIS D'USAGE TEMPORAIRE DURANT LE FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2015**

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 2015-08-236 adoptée par conseil lors de la séance ordinaire du 11 août 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite abroge la résolution numéro 2015-08-236 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 août 2015, concernant l'embauche des personnes pour l'équipe d'inspection, de vérification et de contrôle des permis d'usage temporaire durant le Festival Western édition 2015

Adoptée à l'unanimité

2015-09-294 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE SIX (6) PERSONNES POUR L'ÉQUIPE D'INSPECTION, DE VÉRIFICATION ET DE CONTRÔLE DES PERMIS D'USAGE TEMPORAIRE DURANT LE FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2015 (MARIOLAINE PRONOVOST, JOANNIE GARCEAU, LOUIS PRONOVOST, LAURENCE TRUDEL, VINCENT TREMBLAY ET STÉPHANIE CARON)**

ATTENDU QUE pour les besoins d'inspection, de vérification et de contrôle des permis d'usage temporaire émis en vertu du Règlement numéro 368-2015 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite et ses amendements, une équipe de six (6) inspecteurs (trices) et vérificateurs (trices), est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de Mmes Mariolaine Pronovost, Joannie Garceau, Laurence Trudel et Stéphanie Caron et de Messieurs Louis Pronovost et Vincent Tremblay à titre d'inspecteurs et vérificateurs pour les permis d'usage temporaire émis en vertu du Règlement numéro 368-2015 et ses amendements et de voir à l'application de ce règlement;

QUE les taux horaires de chacun soient versés en vertu de leur ancienneté à ce département, soit 18.00\$/heure pour Mme Mariolaine Pronovost, 19.50\$/heure pour Mme Joannie Garceau et M. Louis Pronovost et 17.00 \$/heure pour Mme Laurence Trudel et Mme Stéphanie Caron et 20.00\$/heure pour M. Vincent Tremblay agissant à titre de coordonnateur remplaçant.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-09-295 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit levée à 18 heures 20.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire